

# LA LETTRE DU

N° 154 — FÉVRIER 1997

# CEPII

CENTRE  
D'ÉTUDES PROSPECTIVES  
ET D'INFORMATIONS  
INTERNATIONALES

## L'IMPACT DU MARCHÉ UNIQUE SUR LE COMMERCE EUROPÉEN

*Après avoir mis en place, durant les dix dernières années, le Marché unique européen, l'Europe se trouve maintenant à la veille d'une nouvelle étape, où l'intégration monétaire complétera une intégration réelle déjà très avancée. De nouveau, comme à l'époque où était discuté l'Acte unique, certaines voix se font entendre pour souligner les risques que comportent ces évolutions, notamment en termes de spécialisation. Dans ce contexte, il n'est sans doute pas inutile de faire le point sur les bénéfices attendus du Marché unique : sont-ils finalement au rendez-vous ? Dans le cadre des travaux lancés par la Commission européenne, qui avait reçu mission de dresser un bilan des effets du Marché unique, le CEPII a analysé de manière fine l'évolution des flux commerciaux intra-européens depuis 1980<sup>1</sup>. Comme espéré, ce sont bien les échanges "intra-branches" qui ont pris leur essor pendant cette période. Le scénario d'une concentration de certaines branches dans un petit nombre de pays disposant d'un avantage comparatif, ne s'est donc pas globalement concrétisé. De ce fait, les coûts d'ajustement liés à la mise en place du Marché unique pourraient avoir été assez faibles, et concentrés sur quelques secteurs, comme la chimie par exemple. Ceci est encourageant pour l'union économique et monétaire. Pourtant, une nouvelle forme de spécialisation, moins visible, est apparue : c'est de plus en plus par la qualité que se distinguent les produits et les pays. La France, de ce point de vue, se place entre l'Allemagne, clairement spécialisée sur le haut de gamme, et l'Italie et le Royaume-Uni.*

1

### ■ Qu'attendait-on du Marché unique ?

En dépit de la mise en place déjà ancienne du Marché commun, l'intégration économique était restée inachevée, de sorte que l'on évoquait, au milieu des années quatre-vingt, les "coûts de la non-Europe". Aussi le Livre Blanc sur le Marché unique de 1985 prévoyait-il quelque 300 mesures visant à libéraliser le commerce de biens et services et les mouvements de facteurs : suppression des barrières non tarifaires ayant résisté au Marché commun, suppression des formalités aux frontières, libéralisation des marchés publics, reconnaissance mutuelle des normes, déréglementation et intégration financières. Une batterie d'études *ex ante*, notamment le rapport Cecchini, justifiait cet objectif d'intégration accrue : l'achèvement du marché intérieur, parce qu'il renforçait la concurrence, devait favoriser la réallocation des ressources vers les emplois efficaces, et permettre la réalisation d'économies d'échelle. La suppression des dernières entraves au commerce devait déboucher sur une forte croissance des échanges intra-communautaires, augmenter le bien-être de la Communauté et renforcer sa compétitivité vis-à-vis des pays tiers.

Ce scénario optimiste était basé sur l'expérience acquise lors de la mise en place du Marché commun. A l'époque, on a pu craindre que la croissance du commerce n'entraîne une spécialisation excessive des pays membres, les plus avancés se positionnant sur les branches porteuses à haute valeur ajoutée, les autres se concentrant sur les activités abandonnées par les premiers. Les échanges intra-communautaires se seraient alors développés sous la forme d'un commerce "inter-branche" : blé contre automobiles, par exemple. Au contraire, les premières études des années soixante ont mis en évidence de forts échanges "intra-branche" entre les pays membres : exportations et importations simultanées au sein d'une même branche (automobiles Renault contre Volkswagen par exemple). Ces échanges intra-branche, qui ont continué à augmenter depuis lors, ont fait bénéficier le consommateur d'un choix plus étendu : le nombre de "variétés" disponibles d'un même produit a augmenté. Dans le même temps la spécialisation qui en a résulté s'est mise en place beaucoup plus aisément que s'il avait fallu se concentrer sur quelques secteurs, en abandonnant des pans entiers de l'activité productive.

1. Voir Lionel Fontagné, Michael Freudenberg, Esther Gordo, Carmela Martin et Nicolas Péridy, "Trade patterns inside the Single Market", rapport pour la Commission européenne, à paraître.

Ce sont bien ces mécanismes que la Commission européenne espérait voir agir à nouveau dans le cas du Marché unique, à quelques exceptions près : d'une part, dans quelques secteurs sensibles<sup>2</sup> des coûts de conversion élevés et des ajustements plus douloureux étaient prévus ; d'autre part, pour les pays membres les moins avancés, le scénario était plus ambigu : allait-on assister à une spécialisation dans les activités intensives en main-d'oeuvre peu qualifiée ? Pour parer ces risques spécifiques, ont été mis en place les Fonds structurels, qui devaient faciliter les reconversions et favoriser la convergence entre régions et pays.

Ces raisonnements *ex ante* méritent d'être réexaminés à la lumière des développements récents des théories du commerce international. Ceux-ci permettent d'affiner l'analyse du commerce en introduisant, outre la distinction entre commerce inter et intra-branche, la notion de qualité : deux produits comparables peuvent en effet différer par leur qualité, qui se mesure en particulier par leur prix. Un tel commerce intra-branche de qualités s'apparente partiellement au commerce fondé sur les avantages comparatifs, dans la mesure où les écarts de prix reflètent des différences de contenu en facteurs de production. Si, en revanche, les produits échangés ne diffèrent pas par leur qualité, mais seulement par d'autres attributs (couleur, marque, design, etc.), on parlera de commerce intra-branche de variétés. Ce dernier s'accompagnerait de coûts d'ajustement plus limités que dans le cas d'un commerce intra-branche de qualités.

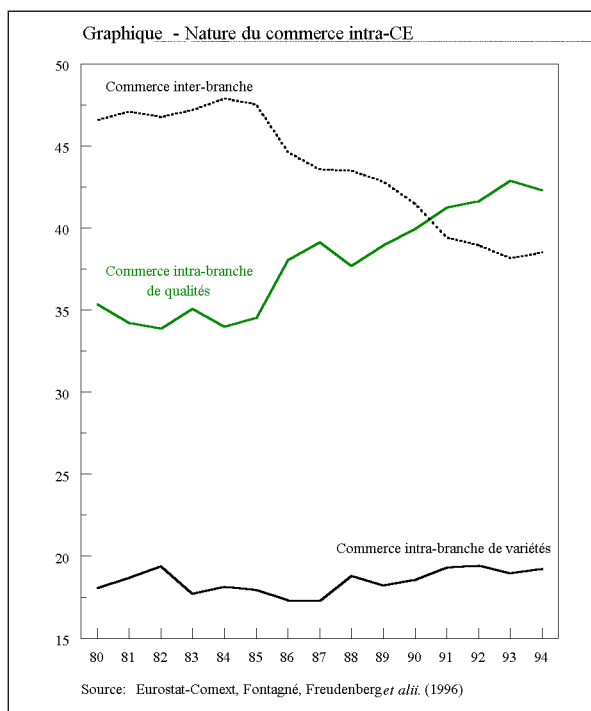
Les théories les plus récentes soulignent en outre qu'en présence de rendements fortement croissants, il existe également une possibilité "d'agglomération" spatiale des industries appartenant à une même branche : les activités voisines ont intérêt à se regrouper en un même lieu ; c'est le schéma de Silicon Valley. C'est à la lumière de ces approches du commerce international que doit être analysé le fonctionnement du Marché unique depuis sa création.

## ■ La qualité compte

Ce réexamen peut être entrepris sur la base des statistiques de commerce intra-communautaire les plus détaillées (voir encadré). Le commerce peut être décomposé en trois types: commerce intra-branche de qualités, commerce intra-branche de variétés, enfin commerce inter-branche. Par exemple, dans la nomenclature européenne utilisée, les automobiles à essence de 1000 à 1500 cm<sup>3</sup> sont considérés comme des produits différents des automobiles de 1500 à 3000 cm<sup>3</sup>. Échanger des automobiles de la première catégorie contre des automobiles de la seconde correspond à du commerce inter-branche, échanger des automobiles d'une même catégorie à des prix comparables correspond à du commerce intra-branche de variétés, échanger des automobiles d'une même catégorie à

des prix sensiblement différents à du commerce intra-branche de qualités.

Le commerce inter-branche, qui dominait encore au début des années 1980, a vu sa part sensiblement diminuer. A contrario le commerce intra-branche a fortement progressé (graphique). Mais, contrairement aux conclusions suggérées par les études *ex ante*, la part du commerce intra-branche de variétés reste relativement stable, tandis que celle du commerce intra-branche de qualités se développe rapidement, jusqu'à représenter le principal type de commerce en 1994.



Le tableau 1 montre que deux groupes d'inégale importance peuvent cependant être distingués. Pour les pays les plus riches, le commerce intra-branche représente maintenant plus de la moitié des échanges intra-communautaires. Le commerce intra-branche de qualités est très important pour le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France, et le commerce intra-branche de variétés est relativement plus intense pour la France, le Belgique-Luxembourg et l'Allemagne. Grâce à sa rapide convergence vers la structure de commerce des pays plus développés, l'Espagne fait aujourd'hui partie de ce groupe et affiche une situation proche de celle de l'Italie. Font exception les quatre petits pays "périphériques" (Irlande, Grèce, Portugal et Danemark) qui sont caractérisés par une spécialisation de type "inter-branche", particulièrement nette pour la Grèce, qui, contrairement au Portugal, n'a pratiquement pas vu sa situation évoluer depuis 1985.

Au total, à ces exceptions près, l'intégration profonde des économies au sein du Marché unique n'a pas, jusqu'ici,

2. La Commission identifiait 40 secteurs sensibles répartis en trois ensembles : secteurs de haute technologie liés aux marchés publics comme l'informatique, le matériel de télécommunication et le matériel médico-chirurgical, marchés publics traditionnels ou marchés réglementés comme la pharmacie ou le matériel ferroviaire, secteurs à barrières non tarifaires moyennes comme l'automobile ou certains biens intermédiaires, voir P. Buigues, F. Ilkowitz et J.-F. Lebrun, "L'impact sectoriel du marché intérieur sur l'industrie : les enjeux pour les Etats membres", *Economie européenne*, n° spécial, 1990.

Tableau 1 - Valeur et part des types de commerce dans le commerce intra-CE

	Part en 1994 (%)			Variation entre 1985 et 1994 (points de %)		
	Intra		Inter	Intra		Inter
	Variétés	Qualités		Variétés	Qualités	
France	24	44	32	2	9	-11
Allemagne	20	47	33	1	9	-10
UEBL	23	42	35	-2	8	-6
Royaume-Uni	16	48	36	2	12	-14
Pays-Bas	19	42	39	0	9	-9
Espagne	19	35	46	9	9	-18
Italie	16	37	47	5	5	-7
Irlande	8	34	58	-2	2	0
Danemark	8	32	60	-3	4	-1
Portugal	7	24	69	3	14	-17
Grèce	4	10	86	1	2	-3
CE à 12	19	42	39	1	8	-9

Source : Eurostat-Comext, Fontagné, Freudenberg et alii. (1996).

Intra variétés : Commerce intra-branche de variétés.

Intra qualités : Commerce intra-branche de qualités.

Inter : Commerce inter-branche.

induit de fortes spécialisations. Ainsi, l'Espagne et le Portugal ont réussi leur intégration dans l'échange intra-communautaire en s'éloignant d'un schéma de spécialisation résiduelle sur les activités abandonnées par les pays membres les plus avancés. Toutefois, la prépondérance d'un commerce intra-branche de qualités, et non de variétés, conduit à une division qualitative du travail<sup>3</sup> à l'intérieur de la Communauté (tableau 2). Les ajustements se font au sein des branches sur les gammes de qualité, plutôt qu'entre les branches, et leur coût est donc moindre.

Tableau 2 - Points forts par prix/qualité, commerce intra-CE en 1994

Pays	Bas de gamme	Gamme moyenne	Haut de gamme
Irlande			+
Allemagne			+
France		+	+
Royaume-Uni		+	
Pays-Bas		+	
UEBL		+	
Danemark		+	
Espagne	+	+	
Grèce	+	+	
Italie	+		
Portugal	+		

Note : un signe + correspond à une contribution positive à la balance commerciale intra-CE.

### *Le Marché unique n'a qu'une responsabilité limitée dans cette évolution.*

La forte progression du commerce intra-branche tient à de multiples déterminants, comme le montrent les estimations économétriques (voir encadré). Le Marché unique lui-même y a contribué. Ainsi la suppression des formalités aux frontières associée au Marché unique a représenté un choc clairement identifiable qui s'inscrit dans une tendance plus générale de recul des coûts de transaction, recul favorisant le commerce intra-branche. En revanche, la suppression des barrières non tarifaires semble favoriser le développement des échanges inter-branches, peut-être parce qu'elle a

### ENCADRE - Une analyse fine des flux commerciaux

La Commission avait reçu mandat, à la fin de 1992, d'évaluer les effets de la mise en place du Marché unique. Pour ce faire, elle a commandé une quarantaine d'études à différents experts, notamment le CEPII qui a eu la charge de l'analyse des conséquences sur le commerce.

L'étude du CEPII a pris en compte l'évolution entre 1980 et 1994 des flux bilatéraux d'échanges intra-communautaires, décomposée de manière très fine en 10000 produits afin de minimiser les biais géographique et sectoriels. La méthodologie utilisée combine deux critères pour caractériser les flux<sup>1</sup> : d'une part, l'importance du recouvrement entre exportations et importations, qui permet de distinguer commerce intra-branche et commerce inter-branche ; d'autre part, la "similarité" des valeurs unitaires des produits échangés, qui permet de distinguer des gammes de qualité. Sont ainsi distingués trois types de commerce : commerce inter-branche, commerce intra-branche de produits similaires et commerce intra-branche de qualités.

Les résultats détaillés pour les 10000 produits ont permis de modéliser l'évolution, en valeur, ou en part, de chaque type de commerce. Le modèle est estimé sur 1980-1994 avec quatre dimensions : pays, partenaire, temps, industrie ; les 10000 produits ont été agrégés en 14 secteurs. Les variables explicatives peuvent être classées en trois catégories : celles qui sont caractéristiques des pays ou des couples de pays (tailles relatives des économies ou des marchés, niveau de vie, dotation en facteurs, distances géographiques), celles qui rendent compte de la structure des marchés (degré de différenciation, concentration, etc.), enfin celles qui mesurent le degré d'intégration européenne (barrières non-tarifaires, fusions-acquisitions notamment).

#### *Pour en savoir plus :*

Lionel Fontagné, Michael Freudenberg, "Intra-Industry Trade: Methodological Issues Reconsidered", *Document de travail CEPII*, n° 01-97, janvier 1997.

Lionel Fontagné, Michael Freudenberg, "Intra-EC Trade and the Impact of the Single Market", *Document de travail CEPII* (à paraître février 1997).

Lionel Fontagné, Michael Freudenberg, Esther Gordo, Carmela Martin & Nicolas Péridy, "Trade Patterns inside the Single Market", Rapport pour la Commission européenne (à paraître).

Michael Freudenberg, Friedbert Müller, "France et Allemagne : quelles spécialisations commerciales ?", *Economie prospective internationale*, n° 52, 1992.

1. Voir Kamal Abd-El-Rahman, "Réexamen de la définition et de la mesure des échanges croisés de produits similaires entre les nations", *Revue économique*, n°1, 1986.

réactivé le processus "naturel" de spécialisation des pays membres : la multiplicité des réglementations était certes un frein à l'exportation d'automobiles, par exemple, mais aussi une garantie de variété offerte, chaque producteur travaillant relativement à l'abri de la concurrence. Enfin, le phénomène d'agglomération spatiale des industries relevant

3. Voir Lionel Fontagné et Michael Freudenberg, "Intra-Industry Trade: Methodological Issues Reconsidered", *Document de travail CEPII*, n°01-97, janvier 1997 ; des pays similaires s'engagent plutôt dans un commerce intra-branche de variétés et des pays différents dans un commerce intra-branche de qualités.

d'une même branche (source potentielle de divergence en Europe) n'apparaît pas globalement, mais se manifeste dans certaines branches, comme la chimie ou l'automobile, par ailleurs fortement marquées par les barrières non tarifaires. Au total, les effets directs sur le commerce intra-branche des mesures prises lors de la création du Marché unique restent limités. Ce sont donc des déterminants plus généraux qui ont joué. Ainsi la taille des marchés autorise-t-elle à la fois une grande variété de produits et un spectre de qualité étendu, et ceci d'autant plus qu'il s'agit de pays à niveau de vie élevé. Les économies d'échelle justifient la spécialisation des unités de production sur un petit nombre de variétés/qualités ensuite échangées ; spécialisation que favorisent les fusions et acquisitions intra-européennes. Tous ces facteurs, auxquels le Marché unique n'est certainement pas étranger, se conjuguent donc pour renforcer le caractère intra-branche du commerce communautaire<sup>4</sup>. A l'inverse, certains freins subsistent : lorsque les coûts de transaction restent élevés ou lorsque les taux de change fluctuent, le commerce intra-branche se développe moins. De même la différence de taille entre marchés favorise l'agglomération des producteurs à proximité de ceux de grande taille, conduisant à la spécialisation des pays.

## ■ Au-delà du Marché unique

Au total, les premières années de fonctionnement du Marché Unique n'ont validé ni les attentes les plus optimistes des travaux *ex ante*, où le développement des échanges de variétés permettait d'éviter les coûts d'ajustements, ni à un scénario de spécialisation "à la Krugman", où la spécialisation accroît les asymétries entre pays européens, à l'instar des régions américaines<sup>5</sup>. Ces dernières sont deux fois plus spécialisées environ que les régions européennes, de sorte qu'un choc sectoriel se traduit aux Etats-Unis par des déséquilibres localisés, devant ensuite être résorbés, notamment par des migrations entre régions ou une intervention budgétaire correctrice au niveau fédéral.

Ce constat d'absence, apparente du moins, de phénomène d'agglomération généralisée est important dans la perspective de la monnaie unique. L'intégration monétaire, parce qu'elle a certains effets comparables à ceux du Marché unique — baisse des coûts de transaction notamment — devrait en effet favoriser l'intégration commerciale. Si cette intégration commerciale conduisait elle-même à une spécialisation inter-branche, augmentant ainsi les asymétries sectorielles entre pays, un choc sectoriel aurait alors des conséquences différentes sur chacun des pays, ce qui rendrait beaucoup plus difficile la conduite de la politique macroéconomique. La politique monétaire, devenue commune — comme au sein des Etats-Unis — ne pourrait pas en effet s'adapter aux conjonctures nationales affectées de façon asymétrique, tandis que l'absence de budget fédéral d'ampleur suffisante interdirait un véritable soutien aux pays en difficulté ; ce risque de divergence entre pays serait encore renforcé par la faiblesse des migrations entre pays européens.

L'analyse *ex post* du Marché unique, présentée ici, a montré que la nouvelle vague d'intégration européenne s'est faite sur un mode à la fois original et relativement inattendu. Certes, il y a bien eu spécialisation, mais elle s'est faite à l'intérieur de chacune des branches : la qualité des produits, et les choix de positionnement de gamme faits par les producteurs, jouent désormais un rôle central. Or le développement d'un échange intra-branche de qualités, parce qu'il ne suscite pas de vastes restructurations sectorielles, est potentiellement moins perturbateur que celui d'un échange inter-branche issu d'un phénomène d'agglomération. Même si le passé ne préjuge naturellement pas des évolutions à venir, il y a peu de raisons de penser que l'intégration commerciale provoquée par l'Union monétaire se fera de manière radicalement différente de celle ayant prévalu lors de la mise en place du Marché unique.

Lionel Fontagné, Michael Freudenberg  
E-mail: Fontagne@cepii.fr, Freudenberg@cepii.fr

4. Même si d'éventuels effets de convergence, notamment ceux associés en principe aux fonds structurels, ont pu limiter, toutes choses égales par ailleurs, la progression de l'intra-branche de qualités au bénéfice de l'intra-branche de variétés.

5. Voir Paul Krugman et Anthony Venables, "Integration, Specialization, and Adjustment", *National Bureau of Economic Research Working Paper*, n° 4559, December 1993.

### LA LETTRE DU CEPII

RÉDACTION  
Centre d'études prospectives  
et d'informations internationales,  
9, rue Georges-Pitard  
75015 Paris.  
Tél. 33 01 53 68 55 14  
Fax : 33 01 53 68 55 03

DIRECTEUR DE LA  
PUBLICATION  
Jean Pisani-Ferry  
RÉDACTEUR EN CHEF  
Claire Lefebvre  
CONCEPTION GRAPHIQUE  
Pierre Dusser  
RÉALISATION  
Annick Hutteau  
DIFFUSION  
La Documentation française.

ABONNEMENT  
(11 numéros)  
France 295 F  
Europe 350 F  
Hors Europe 440 F  
(envoi par avion)  
Adresser votre commande à :  
La Documentation française,  
124, rue Henri Barbusse  
93308 Aubervilliers Cedex.  
Le CEPII est sur le WEB  
son adresse : [www.cepii.fr](http://www.cepii.fr)

ISSN 0243-1947  
CCP n° 1462 AD  
1<sup>er</sup> trimestre 1997  
Février 1997

Imp. ROBERT-PARIS  
Imprimé en France.

Cette lettre est publiée sous la  
responsabilité de la direction du  
CEPII. Les opinions qui y sont  
exprimées sont celles des auteurs.